

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

**Documents d'information
SG/Inf(2023)8**

10 février 2023

**Premier rapport intermédiaire sur la mise en œuvre du Plan d'action
sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des
migrations et de l'asile en Europe (2021-2025)**

Table des matières

Résumé exécutif.....	3
1. Introduction.....	5
2. Protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations – Action prioritaire pour le Conseil de l'Europe	5
3 Rapport d'avancement sur la mise en œuvre des actions dans les quatre domaines prioritaires.....	8
4 Activités supplémentaires	16
5 Coopération multilatérale	20
6 Aperçu financier.....	23
7 Conclusion.....	23

Résumé exécutif

1. Le présent rapport intermédiaire donne un aperçu de la mise en œuvre des activités énumérées dans le [Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe \(2021-2025\)](#) (ci-après dénommé « Plan d'action »), au cours des 20 premiers mois depuis son [adoption](#) par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, lors de sa 1403^e réunion, le 5 mai 2021.
2. La pandémie de la covid-19 et l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine ont accru la nécessité d'une réponse concrète et cohérente de l'Organisation pour relever les défis auxquels sont confrontés les États membres en matière de protection et de respect des droits humains des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile.
3. Au cours de la période considérée, le/la Représentant/e spécial/e de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés a assuré, grâce à son rôle de coordination, une approche transversale et une coopération interne basée sur les conventions et normes pertinentes du Conseil de l'Europe relatives à la mise en œuvre du Plan d'action.
4. Les enseignements tirés de la mise en œuvre du précédent [Plan d'action sur la protection des enfants réfugiés et migrants en Europe \(2017-2019\)](#) ont été pris en compte tandis que les outils et instruments, élaborés dans le cadre de ce Plan d'action, ont continué à être promus et appliqués.
5. La mise en œuvre du Plan d'action en 2022 a été affectée par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, qui a eu pour conséquence immédiate la fuite de millions de personnes. Afin de répondre aux nouveaux défis, la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés a effectué des missions d'information en [République tchèque](#), en [République slovaque](#), en [Pologne](#), en [République de Moldova](#) et en [Roumanie](#)¹. Le Plan d'action a été adapté et plusieurs activités ont eu lieu pour répondre aux recommandations incluses dans les rapports des missions d'information.
6. Par exemple, des outils destinés à protéger les femmes et les enfants fuyant la guerre contre les abus, la violence, l'exploitation et la traite ont été développés et promus en contribuant directement au pilier 1 du Plan d'action. Un programme de coopération a été mis en place en République de Moldova. Il vise à construire des systèmes de migration, d'asile et d'accueil résilients à long terme et contribue au pilier 2 du Plan d'action. Des activités ont été mises en œuvre pour soutenir l'intégration linguistique des migrants et des réfugiés, la reconnaissance de leurs qualifications, ainsi que la promotion de l'inclusion interculturelle et de l'inclusion par le sport, qui sont directement liées au pilier 3 du Plan d'action (de plus amples informations sont fournies aux chapitres 3 et 4 du présent rapport).
7. Ces actions supplémentaires ont renforcé la coordination interne et consolidé la communication avec les États membres, également par le biais du [Réseau de correspondants sur les migrations du Conseil de l'Europe](#).
8. La coopération avec les organisations internationales se poursuit, avec une sensibilisation accrue du rôle du Conseil de l'Europe dans la protection des droits humains des personnes vulnérables dans le contexte des migrations. Le Plan d'action complète le travail effectué par d'autres organisations internationales sur le terrain, contribuant également aux objectifs du [Pacte mondial des Nations Unies sur les réfugiés](#), du [Pacte mondial des Nations Unies pour des migrations sûres, ordonnées et régulières](#), des [Objectifs de développement durable des Nations Unies](#) et d'un certain nombre d'objectifs de la communication de la Commission européenne sur le [nouveau pacte sur les migrations et l'asile](#).

¹ La mission d'information s'est déroulée du 12 au 14 décembre 2022, le rapport sera disponible début 2023.

Sur les 28 activités directement référencées dans le Plan d'action, 12 d'entre elles sont achevées au cours de la période de référence (plus d'informations au chapitre 3). Il s'agit notamment des activités suivantes :

9. **Pilier 1 – Assurer la protection et promouvoir les garanties en identifiant et en réduisant la vulnérabilité (droits de l'homme) :** [la Recommandation CM/Rec\(2022\)22 du Comité des Ministres aux États membres sur les principes des droits de l'homme et lignes directrices en matière d'évaluation de l'âge dans le contexte de la migration](#) a été adoptée le 14 décembre 2022 ; la [Recommandation CM/Rec\(2022\)17 du Comité des Ministres aux États membres sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile](#) a été adoptée à Turin le 20 mai 2022. [L'exposé des motifs de la recommandation CM/Rec\(2019\)11](#) du Comité des Ministres aux États membres sur la tutelle efficace pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés dans le contexte de la migration a été adopté par le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) le 15 juin 2022. Le Comité directeur pour les droits de l'homme dans le domaine de la biomédecine et de la santé (CDBIO) a élaboré un [Nouveau Guide du Conseil de l'Europe sur la littéracie en santé – Favoriser la confiance et l'accès équitable aux soins de santé – Droits de l'Homme et Biomédecine \(coe.int\)](#), tandis que le Groupe Pompidou a élaboré un manuel intitulé [Réponses interculturelles aux défis posés par les drogues](#) (en anglais uniquement) à l'intention des professionnels travaillant dans le domaine des addictions avec les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées.
10. **Pilier 2 – Garantir l'accès au droit et à la justice (droits de l'homme et État de droit) :** Une [fiche thématique sur les affaires liées à la migration et à l'asile](#) a été publiée en novembre 2021 par le Département de l'exécution des arrêts. Le Comité des Ministres a adopté des [Lignes directrices sur l'efficacité et l'efficacités des systèmes d'assistance judiciaire](#) le 31 mars 2021. En outre, le Comité directeur pour les droits de l'homme (CDDH) a adopté le 25 novembre 2021 un [Guide sur le placement en famille d'accueil d'enfants non accompagnés ou séparés](#), tandis que la **première discussion thématique sur les approches et procédures adaptées aux enfants** en matière de migration a eu lieu lors de la [cinquième réunion](#) du Réseau de correspondants sur les migrations en juin 2022. Enfin, les activités menées dans le cadre du Plan d'action ont contribué aux engagements 1 et 2 du [Plan d'action mondial pour mettre fin à l'apatridie 2014-2024](#) (en anglais uniquement).
11. **Pilier 3 – Encourager la participation démocratique et renforcer l'inclusion (droits de l'homme et démocratie) :** le Comité directeur sur l'anti-discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) a adopté un [Modèle de cadre pour une stratégie d'intégration interculturelle au niveau national](#). La recommandation CM/Rec(2022)10 du [Comité des Ministres aux États membres sur des politiques et une gouvernance multiniveaux pour l'intégration interculturelle](#) a été adoptée le 6 avril 2022. En outre, le Programme des Cités Interculturelles (CCI) a développé un [programme de formation en ligne sur les récits alternatifs et la communication inclusive](#) (en anglais uniquement).
12. Le coût de la mise en œuvre en 2021 et 2022 varie, car le travail politique et normatif a été couvert par le budget ordinaire, tandis que la partie coopération technique a été principalement couverte par des ressources extrabudgétaires. Les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Plan d'action ont jusqu'à présent produit un nombre important d'outils et d'instruments, qui doivent être promus et mis en œuvre de manière adéquate. À cette fin, un financement supplémentaire est nécessaire pour soutenir les efforts et les investissements qui ont déjà été réalisés, y compris l'adaptation du Plan d'action pour répondre aux besoins des États membres touchés par les conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.
13. Une communication et une coopération étroites avec les États membres garantissent que toutes les actions menées dans le cadre du Plan d'action répondent à leurs besoins et contribuent à l'appropriation et à la pérennité des efforts déployés.

1. Introduction

14. Le 5 mai 2021, lors de sa 1403e session, le Comité des Ministres a adopté le [Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe \(2021-2025\)](#). Le Comité des Ministres a indiqué la nécessité de recevoir des mises à jour régulières sur les progrès réalisés et les résultats en cours du Plan d'action, par le biais de rapports intermédiaires et d'un rapport final. Le présent document est le premier rapport intermédiaire, qui fait le point sur les réalisations et les enseignements tirés au cours des 20 premiers mois de mise en œuvre du Plan d'action, de mai 2021 à fin décembre 2022.
15. Il avait été prévu que le premier rapport intermédiaire serait préparé et présenté au Comité des Ministres à la mi-2022. Toutefois, la pandémie de la covid-19 et l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine ont nécessité une nouvelle adaptation des modalités de mise en œuvre du Plan d'action afin de pouvoir répondre aux nouveaux défis et besoins des États membres.
16. Pendant la pandémie de la covid-19, les travaux se sont poursuivis au niveau de la définition des normes et des politiques. La mise en œuvre des activités s'est faite à un rythme un peu plus lent étant donné que le format en ligne des réunions et des formations n'est pas le moyen le plus approprié pour aider les États membres à appliquer les normes et les politiques dans leur travail quotidien.
17. En outre, l'afflux de millions de personnes – principalement des femmes, des enfants et des personnes âgées – fuyant l'Ukraine a conduit le Conseil de l'Europe à adapter les outils existants pour défendre les droits humains des personnes en situation vulnérable. A cette fin, le premier rapport intermédiaire donne une vue d'ensemble des travaux réalisés depuis l'adoption du Plan d'action et décrit les actions entreprises et la manière dont elles ont répondu/répondent encore concrètement aux besoins des États membres et également dans le contexte de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.
18. Le rapport analyse les modalités de mise en œuvre et l'approche coordonnée de la mise en œuvre du Plan d'action (chapitre 2) et les résultats concrets du Plan d'action en fonction de ses principaux objectifs (chapitre 3). Il aborde également la complémentarité du Plan d'action avec d'autres activités entreprises par l'Organisation (chapitre 4) et la coopération multilatérale (chapitre 5). Après un bref aperçu financier (chapitre 6), le rapport résume les enseignements tirés et fait des suggestions pour les stratégies et actions futures (chapitre 7).

2. Protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations – Action prioritaire pour le Conseil de l'Europe

2.1 Modalités de mise en œuvre et approche transversale

19. La mise en œuvre du Plan d'action a débuté au moment d'une crise de santé publique sans précédent. La pandémie de la covid-19 a exacerbé les inégalités existantes telles que l'accès aux soins de santé, aux services sociaux, à l'éducation et à l'emploi.
20. L'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine a commencé le 24 février 2022 et a créé la plus grande crise de déplacement humain en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. La Pologne, la Hongrie, la République de Moldova, la République slovaque, la Roumanie et la République tchèque ont accueilli plus de 5 millions² de réfugiés originaires de la seule Ukraine.
21. Pour relever ces défis, plusieurs méthodes de travail existantes ont été utilisées, à savoir le groupe de coordination inter secrétariats du Conseil de l'Europe sur les migrations (ci-après dénommé « groupe de coordination sur les migrations ») et le Réseau de correspondants sur les migrations, qui sont présidés par la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés.

² Portail de données opérationnelles du HCR (en anglais uniquement) : [Situation Ukraine Situation des réfugiés \(unhcr.org\)](https://www.unhcr.org/fr/fr/situation-ukraine)

22. Cinq réunions du Groupe de coordination sur les migrations ont été organisées, au cours desquelles les modalités de mise en œuvre du Plan d'action ont été discutées et les procédures internes relatives à la gestion programmatique et financière du Plan d'action ont été présentées et approuvées. Les travaux du Groupe de coordination sur les migrations ont rassemblé toutes les entités du Conseil de l'Europe impliquées dans la mise en œuvre du Plan d'action.
23. Grâce au travail du Groupe de coordination sur les migrations, une relation forte et un échange d'informations avec la Conférence des OING du Conseil de l'Europe et sa Commission des migrations ont été développés.
24. La mise en place d'une coordination interne a permis de créer des liens et des synergies entre différents programmes. Au cours de la période considérée, cela a été particulièrement visible en ce qui concerne les liens entre les activités menées par les départements de l'éducation, de l'égalité de genre et de la dignité, des droits de l'enfant, des valeurs du sport et de la lutte contre la discrimination, et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux concernant l'inclusion et la protection des personnes en situation vulnérable dans le contexte de la migration.
25. Les modalités de mise en œuvre du Plan d'action ont également été discutées avec les États membres au sein du Réseau de correspondants sur la migration. En outre, en coopération avec la Direction de la coordination des programmes (DPC) et avec le soutien du Représentant permanent du Luxembourg, deux petits-déjeuners de travail ont été organisés (en mars et avril 2022) pour les Représentations permanentes à Strasbourg. Ces réunions de travail ont servi de séances d'information sur l'état actuel des travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine de la migration et de l'asile et à mettre davantage en évidence les objectifs du Plan d'action.
26. Dans le cadre des méthodes de travail nouvellement introduites, un membre du Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA), un membre du Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (GREVIO) et un membre du Comité des Parties à la Convention sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Comité de Lanzarote) ont participé aux missions d'information en [République tchèque](#) (4–6 mai 2022), en [République slovaque](#) (2 – 4 mai 2022), en [Pologne](#) (30 mai–3 juin 2022), en [République de Moldova](#) (13–14 juin 2022) et en Roumanie (12–14 décembre 2022). De plus amples informations sont fournies aux chapitres 3 et 4 du présent rapport.
27. Le Plan d'action a soutenu la mise en œuvre de la précédente [Stratégie pour les droits de l'enfant \(2016-2021\)](#) et a fourni des informations sur les priorités pour la mise en œuvre d'une nouvelle [Stratégie pour les droits de l'enfant \(2022-2027\)](#) en prenant en compte les situations de vulnérabilité des enfants touchés par la migration et le déplacement forcé (y compris aux fins du travail des enfants)³. En outre, le Plan d'action soutient la mise en œuvre de la [Stratégie pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023](#), en abordant spécifiquement la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile (Objectif stratégique n°5). Les activités du Plan d'action liées à l'équité de l'accès aux soins dans le contexte de la pandémie et à la littératie en matière de santé soutiennent les priorités du [Plan d'action stratégique sur les droits de l'homme et les technologies en biomédecine \(2020-2025\)](#). Enfin, la mise en œuvre du [Plan d'action sur le renforcement de la coopération internationale et des stratégies d'enquête dans la lutte contre le trafic de migrants](#) est soutenue par le réseau de procureurs sur le trafic de migrants.

³ Ces groupes d'enfants se heurtent à des obstacles supplémentaires pour faire respecter leurs droits, en particulier leur droit à la santé, à l'éducation, à l'accès à l'assistance juridique ou à la protection contre la violence et l'exploitation, y compris les abus sexuels, et ils courent un risque plus élevé de disparaître.

28. L'approche transversale du Plan d'action vise à rapprocher davantage les travaux du Conseil de l'Europe des activités menées par la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB). Le [Plan de développement de la Banque \(2020-2022\)](#) comprend parmi ses trois lignes d'action stratégiques reflétant le mandat social de la Banque, le soutien aux groupes vulnérables, y compris les migrants et les réfugiés.
29. Des informations supplémentaires sur les autres activités menées par l'Organisation qui ne sont pas directement liées au Plan d'action, et qui contribuent à sa mise en œuvre, sont disponibles au chapitre 4 du présent rapport.

2.2 Communication sur le Plan d'action

30. Le Plan d'action a été publié en mai 2021⁴ et une brochure d'information en [anglais](#) et en [français](#) a été élaborée. En outre, certains articles de visibilité, tels que des roll-up et des affiches, ont été produits. Depuis lors, un certain nombre d'activités ont eu lieu pour présenter le Plan d'action en interne et en externe. Le Plan d'action et ses progrès ont été présentés lors des réunions régulières du Réseau de correspondants sur les migrations du Conseil de l'Europe aux représentants des États membres qui traitent des questions de migration au niveau national. Il a également été présenté lors des réunions du groupe de coordination interne du Conseil de l'Europe. Parmi les autres réunions, citons le Comité européen de coopération juridique (CDCJ), la Commission des migrations, des réfugiés et des personnes déplacées de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF), le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux et le Comité directeur pour les droits de l'Homme dans les domaines de la biomédecine et le Comité directeur pour les droits de l'homme dans le domaine de la biomédecine et de la santé (CDBIO).
31. Le Plan d'action a également été présenté aux partenaires des institutions de l'UE (COM, SEAE, Conseil, PE) et aux agences (Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA), Agence européenne pour l'asile (AUE), Frontex) ainsi qu'au Réseau européen des migrations (REM). En outre, il a été présenté à d'autres partenaires internationaux tels que le HCR, le HCDH, l'OIM et l'OSCE/BIDDH, y compris des organisations de la société civile (OSC), ainsi qu'à la Conférence des OING du Conseil de l'Europe.
32. [Une page web](#) dédiée a été créée pour suivre la mise en œuvre du Plan d'action en temps réel. Elle est continuellement mise à jour avec les nouvelles activités et événements des entités concernées de l'Organisation. En outre, une nouvelle [page thématique](#) (en anglais uniquement) a été créée sur la transition des enfants migrants vers l'âge adulte.
33. Enfin, plus de 300 activités de sensibilisation⁵ ont été menées pendant la période de référence, quatre vidéos ont présenté le Plan d'action, 14 bulletins d'information sur les migrations ont mentionné le Plan d'action et plus de 30 articles d'actualité⁶ sur le web faisaient référence au Plan d'action.

⁴ À l'occasion de son adoption par le Comité des Ministres en mai 2021, le Plan d'action a fait l'objet d'un communiqué de presse et d'un article d'actualité sur la [page web principale du Conseil de l'Europe](#).

⁵ Le Plan d'action a été présenté lors de plusieurs lancements de [cours HELP online sur l'asile et les droits de l'homme](#) (lancement dans l'UE, en anglais uniquement) et sur les [enfants réfugiés et migrants](#) (Balkans occidentaux, en anglais uniquement) et par le biais de e-Desks HELP virtuels sur l'asile et la migration, y compris la présentation lors de conférences de haut niveau. Plus récemment, le Plan d'action a été présenté à la [73e session du Comité exécutif du HCR](#) (en anglais uniquement) le 12 octobre 2022 ainsi qu'à la [43e session du Congrès des autorités régionales et locales](#) le 25 octobre 2022.

⁶ Le Plan d'action a été mis en avant dans des interviews et une couverture médiatique (DDV - LICRA, ANSA, Agence Europe, TERAZ, La Libre Belgique, Anadolu Agency, Reporter.gr, Zougla, Yaizakon.com.ua).

3 Rapport d'avancement sur la mise en œuvre des actions dans les quatre domaines prioritaires

34. La mise en œuvre globale du Plan d'action se déroule conformément aux modalités de mise en œuvre qui ont été approuvées par le Comité des Ministres. Les actions achevées concernent principalement des recommandations et des lignes directrices relatives aux personnes vulnérables dans le contexte de la migration, avec un accent particulier sur les femmes et les enfants migrants. Au niveau de la coopération technique, un certain nombre d'activités ont eu lieu dans le cadre de projets en cours ou récemment lancés dans le domaine de la migration et de l'asile, y compris des initiatives relatives à l'intégration et à l'inclusion sociale des migrants dans les communautés d'accueil. Les activités du Plan d'action sont regroupées autour de quatre piliers et une brève description des progrès réalisés dans le cadre de chacun d'entre eux est fournie ci-dessous :

Pilier 1 – Assurer la protection et promouvoir les garanties en identifiant et en réduisant la vulnérabilité (droits de l'homme)

35. Depuis l'adoption du Plan d'action, des outils ont été mis au point pour aider les États membres à prévenir et à combattre les abus, la négligence, l'exploitation et la violence à l'égard des personnes en situation de vulnérabilité dans le contexte de la migration et de l'asile. Cela a été particulièrement visible dans le traitement des questions relatives à la protection des femmes et des enfants, depuis le dépistage de la vulnérabilité et le renforcement de la protection dans les centres de transit et d'accueil jusqu'à la mise en place de politiques d'asile, de migration et d'intégration tenant compte de la dimension de genre. En outre, les alternatives efficaces à la détention des immigrants ont été promues, les conditions de détention et les garanties procédurales ont été améliorées, tout comme l'accès aux services, y compris l'accès aux soins de santé.

1.1 Promouvoir un dépistage efficace de la vulnérabilité et des mesures de protection

36. Pour mieux répondre aux multiples défis auxquels les femmes et les filles sont confrontées dans le cadre de la migration, la [Recommandation CM/Rec\(2022\)17 du Comité des Ministres aux États membres sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile](#)⁷ a été adoptée à Turin le 20 mai 2022. Elle aborde un large éventail de problèmes auxquels sont confrontées les femmes et les filles migrantes, tant en déplacement que dans les pays de destination. Elle fournit également aux États membres une fiche pratique des mesures à prendre pour que les droits fondamentaux des femmes migrantes soient mieux protégés. La recommandation concerne toutes les femmes et filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, y compris celles en situation irrégulière.
37. En outre, la [Recommandation CM/Rec\(2022\)22 du Comité des Ministres aux États membres sur les principes des droits de l'homme et lignes directrices en matière d'évaluation de l'âge dans le contexte de la migration](#) a été adoptée le 14 décembre 2022. Il s'agit du premier instrument juridique international fixant des normes en matière de droits humains sur l'évaluation de l'âge dans le contexte de la migration.

⁷Le texte de cette recommandation est déjà disponible en hongrois, roumain, espagnol et ukrainien.

38. En ce qui concerne la protection des enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels, le [Comité de Lanzarote a adopté 10 rapports de conformité](#) en mars 2022 évaluant les suites données par les Parties aux dix recommandations clés de son [rapport spécial de 2017](#). S'appuyant sur les conclusions du rapport spécial, le Secrétariat du Comité de Lanzarote a élaboré une [fiche pratique](#) contenant des exemples concrets de mesures pouvant être mises en place pour prévenir l'exploitation et les abus sexuels, identifier et signaler les enfants victimes, apporter un soutien aux enfants victimes d'exploitation et d'abus sexuels et poursuivre les auteurs.
39. En ce qui concerne les activités de coopération, le Bureau de la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés a lancé un processus relatif à l'élaboration d'un guide pratique pour une identification et une orientation efficaces des personnes vulnérables dans le contexte des migrations. Une étude cartographique a été commandée afin de rassembler des informations sur les orientations existantes au niveau national et international et de formuler des recommandations quant à la meilleure approche à adopter par le Conseil de l'Europe. Cette étude sera considérée en 2023.

1.2 Améliorer les services d'assistance, de protection et de soutien spéciaux

40. L'[Exposé des motifs de la Recommandation CM/Rec\(2019\)11](#) du Comité des Ministres aux États membres sur la tutelle efficace pour les enfants non accompagnés et les enfants séparés dans le contexte de la migration a été adopté par le Comité directeur pour les droits de l'enfant (CDENF) le 15 juin 2022 et le Comité des Ministres en a pris note lors de la 1442e réunion des Délégués des Ministres (14–15 septembre 2022). Le présent exposé des motifs contribuera à la mise en œuvre de la recommandation.
41. Le Comité européen de coopération juridique (CDCJ) prépare un projet de guide pour les praticiens sur la détention administrative des migrants et des demandeurs d'asile afin de soutenir la mise en œuvre des normes existantes dans ce domaine. Un groupe de travail restreint du CDCJ sur les migrations (CDCJ–MIG) a été créé en 2022 et deux réunions ont eu lieu les 19 et 20 mai et les 12 et 13 octobre 2022. Le Bureau de la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés a participé à la première réunion et a fourni des commentaires sur le projet de guide en octobre 2022. Il est prévu que le CDCJ adopte ce guide lors de sa 100e réunion plénière en mai 2023.
42. En ce qui concerne les activités de coopération, la Division des programmes de coopération de la DGI a organisé et contribué à diverses activités de renforcement des capacités et de sensibilisation sur les alternatives à la détention des migrants dans différents États membres. Des propositions de projets visant à faciliter, entre autres, le développement et la mise en œuvre d'alternatives efficaces à la détention des migrants et à améliorer les conditions de détention et les garanties procédurales ont également été élaborées. La mise en œuvre de ces projets dépend de la disponibilité des fonds.
43. Plusieurs activités sur les alternatives à la détention des migrants, le contrôle des conditions de détention et l'identification des personnes vulnérables ont également eu lieu dans le cadre du [projet de coopération sur la protection des droits de l'homme des migrants en Türkiye](#) (en anglais uniquement). Le projet a été mis en œuvre par la Division des programmes de coopération de la DGI dans le cadre de la deuxième phase de la Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Türkiye (programme conjoint de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe), qui s'est terminée en décembre 2022.

1.3 Amélioration de l'accès aux soins de santé, participation à la réduction des risques de catastrophe et aux mesures d'urgence

44. La Division des droits de l'homme et de la biomédecine travaille sur trois textes : un [Guide du Conseil de l'Europe sur la littéracie en santé – Favoriser la confiance et l'accès équitable aux soins de santé](#), rédigé avec la participation active du Bureau de la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés, a été adopté lors de la réunion du CDBIO des 2 et 3 novembre 2022.
45. Une recommandation sur l'accès équitable aux médicaments et aux équipements médicaux dans une situation de pénurie a été finalisée et approuvée lors de la réunion du CDBIO des 2 et 3 novembre 2022 et est en attente d'adoption par le Comité des Ministres. Les travaux sur l'accès équitable aux traitements innovants sont sur le point de démarrer.
46. En ce qui concerne le Groupe Pompidou, un séminaire de renforcement des capacités a été organisé à Palerme du 21 au 23 septembre 2021 sur le thème « Répondre aux défis liés aux drogues pour les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées ». Un [Manuel sur les réponses interculturelles aux défis posés par la drogue](#) (en anglais uniquement) destiné aux professionnels travaillant dans le domaine de la toxicomanie avec les réfugiés, les migrants et les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays, qui met l'accent sur le dépistage des vulnérabilités liées à la toxicomanie, a été finalisé et présenté à la conférence ministérielle du Groupe Pompidou du 13 au 14 décembre 2022 à Lisbonne. Enfin, un projet de coopération multilatérale pour neuf pays⁸ a été planifié et sa mise en œuvre dépend de la disponibilité des fonds. Le projet sera axé sur la résolution des problèmes de drogue liés à la migration, le renforcement des droits d'accès à la santé des réfugiés et des migrants et la contribution à l'élimination des activités criminelles au sein des établissements temporaires.

Pilier 2 – Garantir l'accès au droit et à la justice (droits de l'homme et État de droit)

47. Des actions spécifiques ont été menées pour renforcer les garanties procédurales spéciales et les services de soutien afin de permettre, notamment aux enfants, aux femmes et aux autres groupes ayant des besoins particuliers, de coopérer et de s'engager dans le système judiciaire. Les actions se sont concentrées sur la clarification des normes et l'échange de bonnes pratiques dans la prévention des mauvais traitements et de la violence en se concentrant également sur la mise en œuvre d'une justice adaptée aux enfants dans les domaines du droit administratif et du droit des migrations.

2.1 Renforcer les procédures et améliorer la prise de décision

48. Le Comité des Ministres a adopté des [Lignes directrices sur l'efficacité et l'efficacité des systèmes d'assistance judiciaire](#) le 31 mars 2021. Ces lignes directrices servent de cadre pratique pour aider les États membres dans les domaines du droit civil et administratif, notamment en ce qui concerne leur efficacité et leur efficacité, y compris pour les procédures liées aux migrations.
49. Le CDDH a adopté le 25 novembre 2021 un [Guide sur le placement en famille d'accueil des enfants non accompagnés et séparés](#), qui vise à promouvoir des systèmes de protection efficaces pour les enfants non accompagnés et séparés en déplacement et à garantir leur accès à une prise en charge et à un soutien de qualité, en privilégiant l'hébergement en famille.

⁸ Bosnie-Herzégovine, Croatie, Grèce, Hongrie, Italie, Malte, Serbie, République slovaque et Slovénie.

50. Concernant l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, une [fiche thématique sur les affaires liées à la migration et à l'asile](#) a été publiée en novembre 2021 par le Département de l'exécution des arrêts. Cette fiche présente des exemples de mesures générales et, dans la mesure du possible, individuelles, adoptées et rapportées par les États dans le cadre de leur exécution.
51. Enfin, le Comité de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (Convention 108) prépare un projet de lignes directrices sur l'identité numérique, qui a été discuté lors de la 43e réunion du Comité consultatif tenue le 16 novembre 2022. La préparation d'un document normatif sur l'identité numérique dans le contexte des migrations intra et extra européennes est également envisagée dans le cadre du [Programme de travail pour 2022-2025](#), contribuant directement à l'activité du Plan d'action.
52. En ce qui concerne les activités de coopération, les projets de coopération en cours de la Division de l'égalité entre les femmes et les hommes en [Ukraine](#) et en [République de Moldova](#), qui se concentrent sur les activités de sensibilisation dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes, ont été adaptés pour inclure les besoins des femmes et des filles demandeuses d'asile et réfugiées résultant de la situation actuelle suite à l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine.
53. La première discussion thématique sur les approches et procédures adaptées aux enfants dans le domaine de la migration a eu lieu lors de la [5e réunion du Réseau de correspondants sur la migration](#), du 9 et 10 juin 2022. La discussion s'est concentrée sur la présentation des travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine des enfants migrants et réfugiés, y compris le compte rendu de l'[événement sur l'évaluation de l'âge](#) qui s'est tenu sous la présidence italienne du Comité des Ministres le 30 juin à Rome et un aperçu de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme concernant les enfants migrants et réfugiés. La discussion a inclus le témoignage d'une jeune réfugiée qui a partagé son expérience personnelle d'une jeune personne « en mouvement » à travers une route migratoire pour venir en Europe.
54. En outre, les activités du Plan d'action ont contribué aux engagements 1 et 2 du Plan d'action mondial pour mettre fin à l'apatridie 2014-2024 [Plan d'action global pour mettre fin à l'apatridie 2014-2024](#) (en anglais uniquement). Plus précisément, une conférence internationale et une réunion technique d'experts⁹, coorganisées par le CDCJ et le HCR, sur l'[Apatridie et droit à une nationalité en Europe : progrès, défis et opportunités](#), ont eu lieu à Strasbourg les 23 et 24 septembre 2021, tandis qu'une table ronde conjointe a été coorganisée par le Conseil de l'Europe et le HCR le 21 septembre 2022, à Skopje (Macédoine du Nord), sur [« L'accès aux droits sociaux et économiques et aux services liés à l'intégration pour les réfugiés et les apatrides »](#).
55. Enfin, la première série d'activités relatives à la mise en place d'un réseau de procureurs du Conseil de l'Europe sur le trafic de migrants a été approuvée par la plénière du CDPC les 7–9 décembre 2021 dans le cadre du [Plan d'action sur le renforcement de la coopération internationale et des stratégies d'enquête dans la lutte contre le trafic de migrants](#). Il est prévu que d'ici la fin de l'année 2022, tous les États membres auront nommé leurs représentants à ce réseau.

⁹ Ces événements ont permis aux États membres, aux autorités nationales disposant d'une expertise spécifique, aux organisations internationales, aux représentants de la société civile et aux apatrides d'échanger leurs points de vue sur la manière de contribuer avec succès à mettre fin à l'apatridie en Europe et de garantir la fourniture des droits fondamentaux énoncés dans les traités internationaux et régionaux pertinents. Les actions de suivi prioritaires à entreprendre au cours de la période 2022-2025 pour poursuivre les travaux du Conseil de l'Europe sur l'apatridie comprennent l'élaboration d'orientations sur les procédures adaptées aux enfants apatrides et sur l'établissement de la nationalité, en particulier pour les enfants. Le rapport final de l'événement est disponible via le lien suivant : <https://rm.coe.int/cdcj-2022-12-rapport-sur-la-conference-internationale-et-la-reunion-te/1680a74cfb>.

2.2 Donner aux personnes vulnérables les moyens d'accéder à leurs droits

56. En 2021, le département Jeunesse a commencé à élaborer un guide pour les jeunes pour mettre en œuvre la [recommandation CM/Rec\(2019\)4 du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe aux États membres sur l'aide aux jeunes réfugiés en transition vers l'âge adulte](#). Le guide sera lancé sous la présidence islandaise.
57. La Division des programmes de coopération de la DGI a débuté un [projet de coopération multilatérale](#) (en anglais uniquement) en janvier 2022, visant à favoriser l'amélioration à long terme de la qualité du soutien apporté aux enfants migrants non accompagnés pendant leur transition vers l'âge adulte en Grèce, aux Pays-Bas et en Espagne. Le projet est financé par l'UE (DG HOME – Fonds pour l'asile, la migration et l'intégration) et le Conseil de l'Europe et est mis en œuvre conjointement avec le Secrétariat spécial pour la protection des mineurs non accompagnés du ministère de la Migration et de l'Asile de la Grèce, Solidarity Now (Grèce), Stichting Nidos (Pays-Bas) et Fundación Cepaim (Espagne).
58. [Le manuel du Conseil de l'Europe sur la communication d'informations adaptées aux enfants en situation de migration](#) a été promu par la Division des droits de l'enfant sur son [site web](#) et ses canaux de médias sociaux. Il a été traduit en roumain (par le HCR Roumanie) et en espagnol¹⁰. Dans le même temps, un manuel – Age assessment for children in migration. A human rights-based approach – a été traduit en turc par une organisation de la société civile à but non lucratif établie à Izmir dans le cadre du projet financé par la CE « [Rights in Immigration Detention](#) » (en anglais uniquement).

Pilier 3 – Favoriser la participation démocratique et renforcer l'inclusion (droits de l'homme et démocratie)

59. Un soutien a été apporté aux États membres pour les aider à renforcer la résilience des communautés locales face aux défis de la migration en se conformant aux obligations en matière de droits humains et en garantissant le respect des principes de non-discrimination, d'égalité et de participation démocratique. Les activités ont abordé les questions relatives à l'inclusion sociale dans l'éducation, à l'instauration de la confiance dans les communautés locales et au remodelage des récits sur la migration. Les capacités des professionnels du droit ont été renforcées par des modules de formation HELP spécialement conçus sur la migration et l'asile. Les départements de lutte contre la discrimination et d'éducation ont soutenu l'inclusion et encouragé la cohésion communautaire par la mise en œuvre d'initiatives sur mesure.

3.1 Promouvoir la non-discrimination et la diversité

60. Au cours de la période de référence, 33 cours tutorés HELP liés à la migration (asile et droits humains, enfants réfugiés et migrants, alternatives à la détention des immigrants) ont été lancés et visaient à renforcer la capacité de 3284 professionnels du droit qui ont participé aux formations pour appliquer de manière cohérente et efficace les normes européennes et internationales relatives aux personnes vulnérables dans le contexte de la migration et de l'asile¹¹.

¹⁰ Les demandes de traduction en portugais, slovène et polonais reçues des parties prenantes nationales ont été autorisées et la traduction devrait être finalisée dans la période à venir.

¹¹ Le lancement régional du cours HELP sur les enfants réfugiés et migrants dans les Balkans occidentaux a eu lieu le 25 mai 2021. Le cours a également été lancé pour la Türkiye et la Grèce. En outre, des lancements du cours HELP sur l'asile et les droits de l'homme ont eu lieu en Arménie, en Bosnie-Herzégovine, en Bulgarie, en Grèce, en Italie, en Lituanie, au Kosovo*, au Monténégro, en Macédoine du Nord, Portugal, Serbie, Türkiye, ainsi qu'au niveau régional dans l'UE et les Balkans occidentaux. Toutes les références au Kosovo, qu'il s'agisse du territoire, des institutions ou de la population, dans le présent texte doivent être comprises dans le plein respect de la résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations unies et sans préjudice du statut du Kosovo.

61. En outre, le programme HELP est mis en œuvre en Europe du Sud-Est dans le cadre du programme conjoint UE/Conseil de l'Europe « Facilité horizontale pour les Balkans occidentaux et la Türkiye 2019-2022 » et dans les pays de l'UE grâce à un financement du programme Justice de l'Union européenne (2021-2027) dans le cadre des [projets HELP EU-CoE II et III](#) (en anglais uniquement). Grâce à ce financement, les cours HELP pertinents ont été traduits dans de nombreuses langues¹². Compte tenu de la demande accrue de contenu HELP relatif à la migration et afin de soutenir de manière systématique l'intérêt croissant des institutions de formation nationales pour les cours HELP relatifs à l'asile et à la migration, un projet spécifique a été élaboré. Ce projet constituerait une suite naturelle au projet « [HELP Réfugiés et Migrants, y compris les enfants](#) » (en anglais uniquement) qui a été mis en œuvre dans le cadre du Plan d'action sur la protection des enfants réfugiés et migrants en Europe (2017-2019). La mise en œuvre du projet est soumise à la disponibilité du financement.
62. Suite à la mise en œuvre du projet d'intégration linguistique des adultes migrants ([Projet ILMA](#)) qui est menée depuis 2006 par le Département de l'éducation et qui a abouti, entre autres, au lancement en 2017 d'une [boîte à outils](#) pour les bénévoles et les enseignants apportant un soutien linguistique aux adultes migrants, une [version adaptée aux enfants](#) est en cours de conception. Elle vise à renforcer la capacité des systèmes éducatifs et des communautés à faciliter l'intégration des enfants issus de l'immigration. À cette fin, le projet TOOLKID a été lancé en février 2022 pour soutenir l'intégration linguistique des enfants migrants et réfugiés dans les écoles et les communautés locales de leur pays d'accueil. Les activités se sont concentrées sur le développement du guide pratique pour soutenir les éducateurs dans les écoles pour lequel un financement partiel du budget ordinaire et des contributions volontaires a été obtenu. Un financement supplémentaire est toutefois nécessaire pour permettre le pilotage et la mise en œuvre adéquate du projet.
63. La [plateforme d'intégration des migrants par le sport](#) reste un outil utile pour échanger des bonnes pratiques et connecter les initiatives sur ce sujet. Une base de données sur le sport et la migration a été mise en place par l'association Intégration des réfugiés par le sport (IRTS) avec le soutien du Conseil de l'Europe. La coopération avec l'UEFA et le HCR sur cette question se poursuit, notamment par la participation de la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés, en tant que membre du jury, au [programme de subventions UEFA/HCR pour le football et les réfugiés](#) (en anglais uniquement) annoncé pour la Journée mondiale des réfugiés le 20 juin 2022. Enfin, la [17e Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du sport](#) s'est tenue le 26 octobre 2022 à Antalya, en Türkiye. La Conférence a rassemblé des représentants de plus de 50 pays. Les thèmes étaient axés sur « Le sport pour tous : nous unir pour des sociétés plus fortes » et « le sport comme moyen d'inclusion : son rôle pour les personnes moins favorisées ». Un [événement parallèle sur l'inclusion des migrants et des réfugiés par le sport](#) a eu lieu le 27 octobre 2022.

¹² Le cours actualisé sur l'asile et les droits de l'homme est désormais disponible en 24 langues, celui sur les enfants réfugiés et migrants en 17 langues et celui sur les alternatives à la détention des migrants en 10 langues.

3.2 Promouvoir la participation et l'inclusion démocratiques

64. En juin 2021, le Comité directeur pour la lutte contre la discrimination, la diversité et l'inclusion (CDADI) a adopté un [modèle cadre pour une stratégie d'intégration interculturelle au niveau national](#).
65. La Recommandation /Rec(2022)10 du [Comité des Ministres aux États membres sur des politiques et une gouvernance à multiniveaux pour l'intégration interculturelle](#) a été adoptée le 6 avril 2022. Les nouvelles normes en matière d'intégration interculturelle recommandent que les stratégies nationales d'intégration soient fondées sur l'égalité réelle, la valorisation de la diversité, la promotion d'une interaction interculturelle significative et la promotion de la citoyenneté active et de la participation.
66. En outre, le Programme des Cités Interculturelles (ICC) a publié une [note d'orientation](#) basée sur des recherches sur les récits alternatifs développés par les villes, grandes et petites, en relation avec la migration et l'intégration. Le [programme de formation en ligne sur les récits alternatifs et la communication inclusive](#) (en anglais uniquement) a été développé en 2021 et est ouvert aux membres du réseau ICC.
67. Des projets sur mesure visant à soutenir la mise en œuvre des politiques d'intégration ont été lancés à [Chypre](#) (en anglais uniquement) en juin 2021, en [Finlande](#) (en anglais uniquement) et en [Italie](#) en septembre 2022, dans le cadre d'un programme conjoint de la Direction générale de l'appui aux réformes structurelles (DG Réforme) de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe.
68. Des progrès ont également été constatés en ce qui concerne la mise en œuvre du [passeport européen des qualifications des réfugiés \(EQPR\)](#) qui a achevé sa deuxième phase en décembre 2021. La deuxième phase du projet a atteint les résultats prévus¹³. La troisième phase du projet a débuté en janvier 2022 et se concentre sur les réfugiés et l'évaluation de leurs qualifications sur la base de sessions d'évaluation sur site en Grèce, en France, en Italie et dans tout autre pays demandeur. Elle est également basée sur des évaluations en ligne, qui ont été développées et utilisées comme approche principale pendant la pandémie. L'EQPR a été promu et, par conséquent, le nombre d'États membres rejoignant le réseau est passé de 13 à 20 (à partir de septembre 2022). La mise en œuvre du projet a également été adaptée pour répondre à la crise actuelle causée par l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine (plus d'informations disponibles au chapitre 4).

Pilier 4 – Renforcer la coopération entre les autorités chargées des migrations et de l'asile dans les États membres du Conseil de l'Europe (soutien transversal)

69. Le Réseau de correspondants sur les migrations du Conseil de l'Europe a continué à jouer un rôle central en permettant la coopération et le dialogue entre les autorités chargées des migrations et de l'asile dans les États membres du Conseil de l'Europe. En 2022, la participation des 46 États membres au Réseau a été assurée. Cette participation accrue des États membres a été particulièrement visible lors de l'organisation des missions d'information et des discussions thématiques, qui ont permis de renforcer la coopération interinstitutionnelle et d'échanger les bonnes pratiques et les enseignements tirés entre les membres du Réseau.

¹³ À la fin de l'année 2021, 734 candidats avaient été interviewés (dont 385 lors d'entretiens en ligne). En conséquence, 612 EQPR ont été délivrés (dont 317 ont eu leur entretien en ligne). Sur les 612 détenteurs d'EQPR, 473 sont des hommes et 139 des femmes. Les réfugiés basés en Arménie, en France, en Grèce, en Italie et aux Pays-Bas ont vu leurs qualifications évaluées.

4.1 Promouvoir la coopération inter-agences

70. Au cours de la période considérée, cinq réunions du Réseau de correspondants sur les migrations ont été organisées (réunions ordinaires en [juin](#) et [décembre](#) 2021 et en [juin](#) et [décembre](#) 2022, ainsi qu'une [réunion extraordinaire](#) le 9 mars 2022). Les réunions du Réseau permettent de s'assurer que les activités du Conseil de l'Europe dans le domaine des migrations, ainsi que le Plan d'action, sont ajustées de manière adéquate pour répondre aux besoins des États membres. Les normes et pratiques existantes sont davantage promues par le travail du Réseau, en organisant des discussions thématiques, comme celle sur les approches et procédures adaptées aux enfants dans le domaine de la migration, en juin 2022 (plus de détails dans le pilier 2.1). En outre, un espace web restreint a été créé sur le site web de la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés, permettant aux membres du Réseau de partager et d'accéder aux documents pertinents qui peuvent être utiles dans leur travail. La dernière réunion de décembre 2022 a confirmé l'engagement des États membres à protéger les personnes en situation vulnérable fuyant l'Ukraine.
71. En 2021, deux missions d'information ont été organisées, à savoir en [Bosnie-Herzégovine](#) et en Türkiye, et cinq missions en 2022, à savoir en [République slovaque](#), en [République tchèque](#), en [Pologne](#), en [République de Moldova](#) et en Roumanie. Les missions d'information ont permis au/à la Représentant/e spécial/e de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés de constater la situation sur le terrain et de formuler des recommandations et des actions de suivi conformément à l'expertise du Conseil de l'Europe axée sur les personnes en situation vulnérable. La communication avec les Représentations permanentes et le Réseau de correspondants sur les migrations s'est avérée déterminante pour l'organisation de ces missions et la réalisation des activités de suivi correspondantes.
72. Enfin, le/la Représentant/e spécial/e de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés a participé à plusieurs événements de haut niveau, tels que le Dialogue sur les migrations de Sarajevo (novembre 2021), le Forum diplomatique d'Antalya (mars 2022), le Forum stratégique de Bled (août 2022) et la [17^{ème} Conférence du Conseil de l'Europe des Ministres responsables du sport](#), et a pris la parole lors des sessions de la Commission LIBE du Parlement européen, des réunions de la Commission des migrations de l'APCE et des sessions plénières du Congrès des pouvoirs régionaux et locaux, qui ont été l'occasion de présenter les travaux du Conseil de l'Europe dans le domaine des migrations et de l'asile, et de renforcer la coopération et l'échange d'informations avec les parties prenantes concernées des États membres.

4.2 Favoriser les échanges entre pairs

73. La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme dans les domaines de la migration et de l'asile a été présentée aux membres du Réseau de correspondants sur la migration lors des réunions de juin et de décembre organisées en 2022.

4 Activités supplémentaires

74. Ce chapitre donne un aperçu des activités supplémentaires qui ont eu lieu au cours de la période de référence. Ces activités ne sont pas directement mentionnées dans le Plan d'action, mais elles soutiennent l'objectif général et les piliers respectifs du Plan d'action et complètent sa mise en œuvre. La plupart des activités énumérées sont principalement axées sur le soutien aux États membres dans la défense des droits humains des personnes vulnérables fuyant l'Ukraine, mais sont également applicables dans d'autres contextes de migration et d'asile.

Adaptation de la mise en œuvre du Plan d'action

75. À la suite de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, un certain nombre d'actions ont été entreprises en étroite coopération avec d'autres entités concernées au sein de l'Organisation ainsi qu'avec d'autres partenaires internationaux afin de répondre aux besoins des États membres. Des réunions ont été organisées avec les institutions de l'UE et les organisations internationales concernées, ainsi qu'avec les États membres par l'intermédiaire du Réseau de correspondants sur les migrations. Suite aux consultations et aux missions d'information, le Plan d'action a été adapté sous la forme d'un « paquet de soutien » qui peut offrir un soutien sur mesure aux États membres en fonction de leurs besoins. Plusieurs activités ont eu lieu pour répondre aux recommandations incluses dans les rapports des missions d'information de la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés.

Protection des femmes et des enfants en situation de vulnérabilité

76. En mai 2022, le Groupe d'experts sur la lutte contre la traite des êtres humains (GRETA) a lancé une [note d'orientation sur la réponse aux risques de traite des êtres humains liés à la guerre en Ukraine et la crise humanitaire qui en découle](#). La note d'orientation explique ce que les États membres peuvent faire, rapidement et sans qu'il soit nécessaire de procéder à des réformes structurelles, pour apporter une aide immédiate aux personnes ayant fui l'Ukraine, notamment pour détecter les victimes potentielles de la traite des êtres humains et les protéger de manière adéquate.
77. La [Recommandation du Comité des Ministres CM/Rec\(2022\)21 sur la prévention et la lutte contre la traite des êtres humains à des fins d'exploitation par le travail](#), a été adoptée en septembre 2022, alors que la traite des êtres humains à des fins d'exploitation de leur travail est en augmentation en Europe, touchant un nombre croissant de femmes, d'hommes et d'enfants. La recommandation s'appuie sur le travail de suivi et les orientations du GRETA, la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme et les conclusions et décisions du Comité européen des droits sociaux.

78. Le Comité de Lanzarote a élaboré un « [Manuel sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels dans les situations de crise et d'urgence](#) » afin de guider les praticiens et les décideurs politiques dans les pays d'accueil, de transit et de destination pour mieux prévenir et protéger les enfants contre l'exploitation et les abus sexuels. Bien que le manuel ait été rédigé pour aider les autorités travaillant à la protection des enfants qui ont fui l'Ukraine, les défis mis en évidence et les recommandations proposées seront également applicables à d'autres situations de crise et d'urgence. Le manuel est une version plus détaillée de la [Fiche pratique sur la protection des enfants touchés par la crise des réfugiés contre l'exploitation et les abus sexuels : principales obligations des Etats au titre de la Convention de Lanzarote sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels](#) disponible en anglais, français, hongrois, polonais, roumain, slovaque et ukrainien. Le Bureau de la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés, grâce à des contributions volontaires, a soutenu la traduction du manuel et de la fiche pratique dans différentes langues.
79. En ce qui concerne les activités de coopération, le Département de la Dignité humaine et de l'Egalité des genres a développé un projet à part entière pour soutenir la mise en œuvre de la nouvelle [Recommandation CM/Rec\(2022\)17 sur la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile](#), ainsi que les normes découlant de la Convention d'Istanbul et de la Convention sur la lutte contre la traite des êtres humains et la Convention de Lanzarote. Le projet est soumis à la disponibilité de fonds.
80. Enfin, le 21 septembre 2022, la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés – en coopération avec les entités compétentes du Conseil de l'Europe et le HCR – a organisé en République slovaque une [discussion thématique](#) sur la protection contre les abus et l'exploitation des personnes vulnérables, en particulier des femmes et des enfants ayant fui l'Ukraine. Les normes pertinentes du Conseil de l'Europe à cet égard ont été présentées aux autorités nationales.

Renforcer la protection des droits humains des réfugiés et des migrants

81. Avec le soutien financier de l'UE, le programme HELP a mis en place des [e-Desks HELP](#) (en anglais uniquement) virtuels sur l'asile et la migration¹⁴ gérés par des tuteurs et des experts juridiques HELP pour aider les avocats qui assistent les réfugiés d'Ukraine dans quatre pays voisins de l'UE (Roumanie, République slovaque, Hongrie et Pologne). La même chose a été faite pour la République de Moldova grâce à un financement du Conseil de l'Europe. Des e-Desks nationaux HELP ont également été mis en place pour la Belgique, la Bulgarie, Chypre, la République tchèque, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie et l'Espagne. En parallèle, un e-Desk national HELP Asile/Migration similaire a été mis en place pour l'Ukraine à l'intention des personnes qui se trouvent encore dans le pays et qui ont besoin d'informations juridiques sur les questions d'asile/migration/déplacement.
82. Suite aux recommandations du rapport de la mission d'information en Pologne, le 20 octobre 2022, la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés a soutenu l'organisation de [l'événement de lancement du Conseil de l'Europe et du HCR à Varsovie](#) (en anglais uniquement) pour le cours en ligne HELP "Asile et droits de l'homme" destiné aux professionnels du droit polonais.

¹⁴ Les e-Desks d'Asylum/Migration HELP facilitent l'accès des professionnels du droit à l'information et à la formation sur le traitement efficace des cas au niveau national concernant les réfugiés et les personnes déplacées, en mettant l'accent sur les réfugiés d'Ukraine. Ils connectent déjà un réseau de plus de 1100 avocats et autres professionnels du droit et de l'asile en Europe.

83. Dans le cadre du suivi des rapports de mission d'information en République de Moldova et en Pologne, des événements pilotes intitulés " Séminaire sur le soutien psychologique aux réfugiés : Strengthening Professional Capacities" ont été organisés à [Chisinau du 15 au 17 juin](#) et à [Varsovie du 19 au 20 décembre](#) 2022 par la Division des Mesures de Confiance de la Direction des affaires politiques et des relations extérieures du Conseil de l'Europe, en coopération avec les autorités respectives de la République de Moldova et de Pologne. Ces séminaires pilotes visaient à renforcer les compétences des psychologues, des enseignants et des travailleurs sociaux pour détecter les signes de traumatismes liés à la guerre chez les femmes et les enfants et les traiter de manière adéquate. Un projet complet de deux ans est actuellement lancé et mis en œuvre par la division des programmes de coopération de la DGI, afin de renforcer la protection des droits humains des réfugiés et des migrants en République de Moldova. Le projet vise à aider les autorités moldaves et les autres parties prenantes nationales à répondre aux besoins des réfugiés et des migrants tout en mettant en place des systèmes de migration, d'asile et d'accueil résilients sur le long terme. Le projet comportera un module sur l'accès aux soins de santé mentale, y compris le soutien psychologique aux réfugiés. Le financement partiel du projet est assuré par des contributions volontaires et si certaines activités sont déjà réalisées, le lancement officiel est prévu pour début 2023.

Reconnaissance de l'éducation et des qualifications

84. Le Comité directeur de l'éducation a adopté à l'unanimité la « [Déclaration relative aux conséquences sur l'éducation de l'agression de l'Ukraine par la Fédération de Russie](#) ». Il invite le Conseil de l'Europe, notamment à travers son Programme d'éducation à la démocratie, à développer des programmes de soutien psychologique pour les enfants et les jeunes traumatisés par la guerre ou le déplacement et à renforcer et diversifier la formation offerte au personnel enseignant et non enseignant directement impliqué dans l'accueil et l'intégration des enfants et des jeunes réfugiés dans les différents systèmes éducatifs. Le département de l'éducation a soutenu l'élaboration de neuf directives pratiques visant à fournir un soutien linguistique aux enfants arrivant d'Ukraine, tandis que 23 fiches pratiques ont été adaptées à partir de la boîte à outils pour adultes afin de fournir un soutien linguistique aux adultes arrivant d'Ukraine. Sachant que les compétences linguistiques favorisent, entre autres, l'inclusion sociale, l'accès à l'éducation et à l'emploi, l'objectif est de soutenir les éducateurs en langues, les concepteurs de programmes et les responsables des politiques linguistiques dans leurs efforts pour concevoir, mettre en œuvre, évaluer et améliorer les programmes. Un site web du Conseil de l'Europe intitulé « [L'éducation en période de crise](#) » propose des mesures d'urgence pour les réfugiés ukrainiens et leurs pays d'accueil. Le projet de [Passeport européen des qualifications pour les réfugiés](#) a été adapté afin de faciliter la reconnaissance des qualifications académiques et professionnelles et de permettre aux employeurs et aux institutions de formation de mieux comprendre les qualifications des Ukrainiens arrivant dans l'UE et donc de faciliter leur accès au marché du travail. La Commission européenne a publié une [recommandation](#) sur la reconnaissance des qualifications obtenues en Ukraine qui fait référence à l'EQPR comme l'une des mesures permettant d'évaluer les qualifications des réfugiés dans les cas où aucune autre solution n'est possible.

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

85. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe a contribué par des rapports, des résolutions et des discussions très utiles sur divers sujets liés aux migrations, parmi lesquels on peut citer les suivants : [Conséquences humanitaires et migrations internes et externes en lien avec l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine](#) ; [Protection et prise en charge des enfants migrants ou réfugiés non accompagnés ou séparés](#) ; [Le rôle des parlements dans la mise en œuvre des Pactes mondiaux des Nations Unies pour les migrants et réfugiés](#) ; [Pacte de l'Union européenne sur la migration et l'asile du point de vue des droits humains](#) ; [Une perspective de genre dans les politiques migratoires](#) ; [L'intensification de la pression migratoire aux frontières de la Lettonie, de la Lituanie et de la Pologne avec le Bélarus](#) ; [Action humanitaire pour les réfugiés et les migrants dans les pays de l'Afrique du Nord et du Moyen Orient](#) ; [Climat et migrations](#) ; [70e anniversaire de la Convention de 1951 sur les réfugiés : le Conseil de l'Europe et la protection internationale des réfugiés](#) ; [Pays tiers sûrs pour les demandeurs d'asile](#) ; et [Renvois en mer et sur terre : mesures illégales de gestion des migrations](#).

Congrès des pouvoirs régionaux et locaux

86. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a adopté le [Rapport sur l'accueil des femmes et des enfants réfugiés dans les villes et régions d'Europe](#) en octobre 2022, suite à la visite de sa délégation en [Pologne](#) en juillet 2022. Le rapport comprend une résolution et une recommandation appelant les autorités compétentes à élaborer des politiques d'accueil sensibles au genre et adaptées aux enfants, notamment par le biais de l'éducation et du logement, et à protéger les femmes et les enfants réfugiés contre la violence en développant des mécanismes de dépistage pour identifier les victimes.
87. Un projet à part entière axé sur le renforcement de la résilience des autorités locales et régionales face aux défis de la migration a été élaboré. Le projet vise à soutenir les autorités locales dans la promotion de la protection des droits des migrants, en particulier ceux des femmes et des enfants, et à promouvoir leur inclusion et leur intégration dans les communautés locales en se conformant aux obligations en matière de droits humains et en assurant le respect des principes de non-discrimination, d'égalité et de participation démocratique. Le projet sera mis en œuvre en République de Moldova, en Pologne, en Roumanie et en République slovaque. Un financement partiel a été obtenu et un financement supplémentaire est nécessaire pour permettre une mise en œuvre adéquate.

Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB)

88. La CEB, par le biais de son [Fonds pour les migrants et les réfugiés](#) (MRF), a continué à soutenir les États membres en répondant aux besoins des groupes les plus vulnérables. En juin 2021, la CEB et l'OIM ont signé [trois accords de subvention](#) d'une valeur de 900 000 €, afin de continuer à fournir une assistance essentielle aux migrants et aux réfugiés en Bosnie-Herzégovine et en Macédoine du Nord. Le soutien apporté à la Bosnie-Herzégovine a complété les conclusions de la mission d'information qui a été menée par la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés plus tôt dans l'année. La CEB a jusqu'à présent fourni 13,7 millions d'euros de subventions du MRF pour assurer une réponse adéquate à la migration sur la route des Balkans.

89. En 2022, la CEB a approuvé près de [6,4 millions d'euros de subventions](#) du MRF aux bureaux de l'OIM et des pays membres de la CEB qui enregistrent des afflux importants de réfugiés en provenance d'Ukraine (Bulgarie, République tchèque, Estonie, Grèce, Hongrie, Lituanie, République de Moldova, Pologne, Roumanie et République slovaque). Ce financement est utilisé pour fournir un transport sûr, un abri, des soins médicaux, des conseils et pour collecter/enregistrer des données sur les réfugiés.
90. Le Vice-Gouverneur de la CEB a participé à la 5e réunion du Réseau de correspondants sur la migration en juin 2022, durant laquelle il a informé les membres du Réseau des activités de la CEB, notamment en réponse aux besoins des personnes fuyant l'Ukraine.

5 Coopération multilatérale

91. Conformément à son [mandat](#), la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés assure la liaison et l'échange d'informations avec les organisations internationales et les agences spécialisées concernées afin de favoriser la coopération dans le domaine des réfugiés et des migrations. Dans ce contexte, le rôle de la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés est 1) d'expliquer les normes et obligations découlant de la Convention européenne des droits de l'homme, telles qu'interprétées par la Cour européenne des droits de l'homme, ainsi que d'autres normes du Conseil de l'Europe ; 2) d'informer de l'assistance et du soutien que le Conseil de l'Europe met à la disposition de ses États membres pour qu'ils remplissent leurs obligations au titre de ces normes ; et 3) de travailler avec d'autres organisations internationales compétentes de manière coordonnée pour créer des synergies.
92. Dans le cadre de la coordination et de la coopération avec les partenaires internationaux, la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés a mis l'accent sur la promotion du Plan d'action et continue à tendre la main dans le but de créer des synergies et de viser des projets communs dans le contexte de sa mise en œuvre et au-delà.

L'Union européenne et ses agences

93. Des réunions régulières ont lieu à un niveau politique élevé avec les interlocuteurs concernés au niveau de la Commission européenne, du Service d'action extérieure (SEAE), du Conseil de l'UE et avec le Parlement européen/LIBE. Des réunions sont également organisées à un niveau plus technique avec la Direction générale Migration et Affaires intérieures de la Commission européenne (DG HOME). Ces échanges permettent d'informer des développements de chaque côté et de présenter les normes et obligations pertinentes, ainsi que des approches renforcées et coordonnées lorsque cela est possible. Ce dialogue au niveau politique vise également à faciliter le financement de projets de renforcement des capacités en matière de migration et de réfugiés dans le cadre du Plan d'action.

94. La coopération avec l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne a été développée et renforcée dans le domaine de la migration et des réfugiés. Deux notes conjointes ont été élaborées, à savoir sur les « [Droits fondamentaux des réfugiés, des demandeurs d'asile et des migrants aux frontières européennes](#) »¹⁵ (mars 2020), et sur les « [Normes européennes sur les voies de recours, les mécanismes de plainte et les enquêtes effectives aux frontières](#) »¹⁶ (juillet 2021), fournissant une image complète des normes et obligations existantes découlant de la CEDH et du droit européen. Ils complètent le [Manuel sur le droit européen en matière d'asile, de frontières et d'immigration](#), produit conjointement par la Cour européenne des droits de l'homme et la FRA.
95. Des relations ont été établies avec Frontex en élargissant le mandat du Bureau de liaison du Conseil de l'Europe à Varsovie pour suivre les activités menées par l'Agence, en particulier son Responsable des droits fondamentaux (FRO) et le Bureau des droits fondamentaux. Des échanges réguliers ont lieu dans ce contexte, dans le but de sensibiliser l'Agence aux implications de ses opérations en matière de droits de l'homme. En conséquence, deux missions d'étude officielles du Bureau des droits fondamentaux et des observateurs des droits fondamentaux nouvellement recrutés au Conseil de l'Europe ont été organisées respectivement en [novembre 2021](#) et [novembre 2022](#). Ces visites visaient à améliorer la compréhension des normes du Conseil de l'Europe applicables aux frontières, notamment en informant le Bureau des relations extérieures de Frontex et son équipe des derniers développements de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.
96. Depuis janvier 2020, le/a Représentant/e spécial/e de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés représente le Conseil de l'Europe au sein du Forum consultatif de Frontex. Cette participation offre la possibilité d'informer, d'expliquer et de rappeler les normes pertinentes du Conseil de l'Europe et les obligations des États membres qui en découlent.
97. Une coopération plus coordonnée avec l'Agence européenne pour l'asile (EUAA) est prévue par la participation future au Forum consultatif nouvellement créé de cette agence européenne spécialisée.

Nations Unies

98. Au sein de la famille des Nations Unies, les relations sont plus développées avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCR) et sont facilitées par la présence du Bureau du HCR à Strasbourg. Des événements ont été organisés conjointement dans différents États membres du Conseil de l'Europe, en mettant l'accent sur la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme, les actions du Conseil de l'Europe, de l'Union européenne et du HCR en matière d'asile et de migration. Les événements conjoints et les actions proposées dans le cadre du précédent Plan d'action sur la protection des enfants réfugiés et migrants en Europe (2017-2019) ont contribué à une coopération thématique concrète, notamment sur les alternatives à la détention de migrants, sur l'apatridie, sur l'éducation (reconnaissance des qualifications des réfugiés – EQPR), et ont abouti à l'élaboration de nouveaux modules de formation fournis dans le cadre des cours en ligne gratuits HELP sur les enfants réfugiés et migrants et sur les alternatives à la détention de migrants. Les activités de renforcement des capacités sont menées dans le cadre du Plan d'action actuel et dans le prolongement des missions d'information effectuées au cours des 20 derniers mois.

¹⁵ Résume les principales garanties du droit européen telles qu'elles s'appliquent aux frontières extérieures de l'UE, en gardant à l'esprit que les instruments pertinents du Conseil de l'Europe s'appliquent à toutes les frontières.

¹⁶ Énonce les normes relatives aux droits de l'homme découlant à la fois de la Convention européenne des droits de l'homme et du droit de l'Union européenne (UE) qui s'appliquent aux recours effectifs en cas de violation des droits de l'homme aux frontières, ainsi que celles relatives aux mécanismes de plainte et aux enquêtes sur les plaintes pour violation des droits aux frontières.

99. La Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés participe et intervient régulièrement au nom de l'Organisation lors de réunions organisées par le HCR, et représente le Conseil de l'Europe dans d'autres forums des Nations Unies. Elle assure également, au nom de l'Organisation, le retour d'informations et le suivi du bilan de la mise en œuvre des Pactes mondiaux, conformément aux dispositions pertinentes de la résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la [coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe](#). Dans ce contexte, la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés promeut le Plan d'action du Conseil de l'Europe sur la protection des personnes vulnérables dans le contexte des migrations et de l'asile en Europe (2021-2025). L'accent est mis non seulement sur sa nature complémentaire et son importance dans le contexte de la mise en œuvre des Pactes mondiaux, mais aussi sur le soutien à la réalisation de nombreux Objectifs de développement durable (ODD). Le Plan d'action contribue aux ODD 3, 4, 5 et 8, et contribue globalement à la réalisation de l'ODD 10.
100. Des relations ont été établies avec le Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH) en octobre 2020, lorsque des échanges bilatéraux ont eu lieu avec le Commissaire aux droits de l'homme et ont été suivis d'échanges plus réguliers sur les domaines de coopération possible, notamment sur la prise en compte des droits humains des migrants en période de pandémie. En mars 2021, la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés, le Comité des Nations Unies sur les travailleurs migrants (CMW), le Rapporteur spécial sur les droits de l'homme des migrants, le HCDH et les experts régionaux des droits de l'homme ont publié des orientations conjointes sur « [l'accès équitable aux vaccins COVID-19 pour tous les migrants](#) », appelant les Etats à prendre en compte les vulnérabilités, les risques et les besoins des migrants les plus exposés et les plus vulnérables au coronavirus lors de l'établissement de leurs listes de priorités pour la vaccination. Dans le cadre de son rôle de coordination, la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés soumet régulièrement une contribution écrite au nom du Conseil de l'Europe aux rapports du Rapporteur spécial des Nations Unies sur les droits de l'homme des migrants.
101. Les relations avec l'OIM se sont encore renforcées au cours des 20 derniers mois. Les échanges bilatéraux sont réguliers et visent à explorer les synergies possibles dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action.

Autres relations internationales

102. Les relations sont établies avec l'OSCE/BIDDH, et une coopération plus structurée a été mise en place avec le Réseau européen des migrations.
103. En outre, le Plan d'action a été présenté au Centre international pour le développement des politiques migratoires (CIDPM), où les deux parties ont souligné la nécessité de coopérer dans des domaines d'intérêt commun.

6 Aperçu financier

104. Le budget global du Plan d'action s'élève actuellement à 11 272 739,40 €. À ce jour, un montant total de 5 524 044,80 € a été obtenu. Le montant du financement obtenu comprend le budget ordinaire et le financement extrabudgétaire. Le financement extrabudgétaire est réparti comme suit : Non affecté par des contributions volontaires d'un montant de 249 625,68 €, comprenant les contributions d'Andorre, de Chypre, de la République tchèque, du Luxembourg, de Monaco, de la Slovénie et de la Türkiye. Affecté à un projet spécifique ou à une partie des programmes conjoints pour un montant de 3 977 252,21 € comprenant les contributions de l'Union européenne, de Chypre, de l'Italie, de Monaco et de la Norvège.
105. Le budget total comprend 20 projets actuellement associés au Plan d'action, dont 10 projets sont entièrement financés, tandis que 10 projets sont partiellement financés ou nécessitent un financement complet.
106. Pour répondre aux conséquences de l'agression de la Fédération de Russie contre l'Ukraine, conformément aux recommandations des rapports de la mission d'information et dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action, les besoins de financement ont été classés par ordre de priorité.
107. Les priorités portent sur les activités liées au renforcement des droits de l'homme, à la protection des réfugiés et des migrants, à la promotion d'un dépistage efficace de la vulnérabilité et des mesures de protection, à la réadaptation psychologique des femmes et des enfants ukrainiens touchés par la guerre, à la fourniture d'un soutien et d'une protection aux femmes et aux filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile, au renforcement de la capacité des systèmes éducatifs à faciliter l'intégration des enfants issus de l'immigration et au renforcement de la résilience des autorités locales et régionales face aux défis de la migration.

7 Conclusion

108. La mise en œuvre du Plan d'action a prouvé sa pertinence grâce à l'adaptabilité et à la mobilisation des ressources pour répondre aux besoins des États membres. La coordination avec les acteurs internationaux concernés dans les domaines de la migration et de l'asile a été renforcée, tout comme la communication avec les États membres.
109. Les résultats du précédent Plan d'action sur les enfants migrants et réfugiés (2017-2019) a continué à être soutenu par le Plan d'action actuel, ainsi que de nouvelles normes et pratiques. Les activités menées ont contribué à une sensibilisation accrue dans le domaine de la migration et de l'asile et ont soutenu l'engagement de différents acteurs dans la mise en œuvre de normes et d'outils pratiques pertinents.
110. Les défis rencontrés au cours des 20 premiers mois de mise en œuvre ont révélé un certain nombre d'enseignements précieux qui devraient être pris en compte dans la période à venir.
111. *Coordination interne* : le Plan d'action contient 28 actions, qui sont complétées par de nombreuses initiatives sur mesure, notamment des projets de coopération mis en œuvre par différentes entités au sein de l'Organisation. Il est de la plus haute importance d'assurer une coordination adéquate à tous les niveaux en établissant des liens et des synergies entre les différentes actions et les différents projets, tout en les alimentant dans le cadre des objectifs du Plan d'action et en communiquant. Le rôle de coordination de la Représentante spéciale de la Secrétaire Générale sur les migrations et les réfugiés est axé sur la création d'opportunités, également par le biais du travail du Groupe de coordination inter secrétariats sur les migrations, pour une gestion conjointe plutôt qu'une action unilatérale.

112. *Adaptabilité* : le Plan d'action est un cadre stratégique vivant capable de répondre à différents défis par des actions concrètes. Il rassemble un savoir-faire et une expertise qui peuvent être engagés rapidement et adaptés à différents contextes grâce à l'expertise programmatique et technique de longue date des entités compétentes du Conseil de l'Europe dans ce domaine. Un certain nombre d'actions ont été adaptées et se concentrent actuellement sur le soutien des efforts des États membres pour répondre aux besoins des personnes qui ont fui l'Ukraine.
113. *Mobilisation des financements et des ressources* : de nouveaux besoins sont apparus pour lesquels des financements supplémentaires sont nécessaires afin de consolider les investissements réalisés à ce jour. La mise en œuvre du Plan d'action est réalisée avec des moyens financiers limités, et des défis restent à relever pour garantir la disponibilité de ressources adéquates pour fournir un soutien systémique et à moyen terme en réponse aux demandes des États membres.
114. En conclusion, la mise en œuvre du Plan d'action nécessite une coordination et une participation permanentes de toutes les parties prenantes concernées au sein et en dehors du Conseil de l'Europe. Il est important de veiller à ce que les États membres s'approprient sa mise en œuvre et ses réalisations. Dans le même temps, la coordination avec les partenaires internationaux doit rester régulière afin que les activités du Plan d'action complètent tous les efforts en cours sur le terrain. Il reste encore plus de deux ans de mise en œuvre et le succès de cette entreprise dépend de l'engagement continu de l'Organisation et de ses États membres.